L'oeil du REP

RÉSEAU D'ENQUÊTEURS PRIVÉS

Spécial Noël !

GRAND ANGLE

Réalité et univers virtuels : un futur terrain d'enquête?

DERRIÈRE L'OBJECTIF

Aux premières loges de la nature humaine

PORTRAIT D'ANALYSTE OSINT

Éric RUFFIÉ

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Documents internationaux : Assurez la recevabilité de vos rapports

FOCUS MATÉRIEL

Détecteur de caméras VEGA-I

©L'oeil du REP | Création originale du REP
n°06 - Décembre 2024

www.reseau-enqueteurs-prives.fr

SOMMAIRE

04 **L'ÉDITO DES ADMINS**

05 **ACTU JURISPRUDENCE**

Droit social : droit de la preuve & loyauté

07 **DERRIÈRE L'OBJECTIF**

Aux premières loges de la nature humaine

09 **PORTRAIT D'ANALYSTE OSINT**

Éric RUFFIÉ

15 **GRAND ANGLE**

Réalité et univers virtuels : un futur terrain d'enquête?

23 **FOCUS MATÉRIEL**

Détecteur de caméras WEGA-I

27 **AU DELÀ DES FRONTIÈRES**

Documents internationaux : Assurez la recevabilité de vos rapports

30 **LA PREUVE PAR L'HUMOUR**

31 **JEUX - SPÉCIAL NOËL**

©L'oeil du REP - Création originale du REP - n°06, décembre 2024
Gazette bimestrielle numérique gratuite et informative.

INSPIRATION DE CONTENU
MEMBRES DU REP

REMERCIEMENT SPÉCIAL
ÉRIC RUFFIÉ

RÉDACTEURS DANS CE NUMÉRO
ANTHONY BRUNELIÈRE
CAROLE FRÉMY
OLIVIER GROLEAU
GEOFFREY PAGÈS-GALDIOLO
VICTOR PISSARRO
ÉMELINE STRENTZ

RÉDACTRICE EN CHEF
CAROLE FRÉMY

FONDATEUR DU REP
OLIVIER GROLEAU

ADMINISTRATEURS DU REP
CAROLE FRÉMY
OLIVIER GROLEAU

ILLUSTRATIONS
IA / DALL-E

©CRÉDIT PHOTOS
OLIVIER GROLEAU

PARTENAIRE DANS CE NUMÉRO

HD PROTECH
MATÉRIEL DE SURVEILLANCE & DE PROTECTION

L'ÉDITO DES ADMINS

C'est officiel, il fait froid et les planques sont pesantes mais... mais... c'est bientôt Noël !

Pour cette dernière édition de l'année coincée entre le black friday et la nouvelle année, notre partenaire s'est montré généreux. Vous pourrez profiter d'offres intéressantes !

Nous vous souhaitons un joyeux Noël à tous et de très bonnes fêtes en famille, en solo, au travail et partout ailleurs.

Votre sommaire habituel s'est enrichi, profitez du talent de nouveaux contributeurs.
Si vous souhaitez participer vous aussi, n'hésitez pas !

Et n'oubliez pas, seules les voix des artisans d'une profession peuvent tisser avec justesse le récit de celle-ci.

Bonne lecture à tous !

Olivier GROLEAU
Fondateur | Administrateur

Carole FRÉMY
Co-Administratrice

ACTU JURISPRUDENCE

DROIT SOCIAL

DROIT DE LA PREUVE ET LOYAUTÉ

PAR GEOFFREY PAGÈS-GALDIOLO

Une société s'interroge sur le nouvel emploi occupé par une ancienne cadre.

Si cette dernière, qui est toujours liée par une clause de non concurrence, reconnait bien exercer ses nouvelles fonctions au sein d'une agence directement concurrente, elle prétend toutefois être désormais basée dans la ville (A) qui se situe en dehors du champ d'application territorial de ladite clause.

Or, l'ancien employeur, ayant appris que son ancienne salariée habite toujours la ville (B), située à plus de 3 heures de route de la localité (A), a pris la décision d'avoir recours aux services d'un enquêteur privé afin de faire vérifier le respect de la clause de non-concurrence.

Deux journées de surveillances et filatures ont ainsi permis de constater que Mme [X] dispose des clés de l'agence concurrente située dans la ville (B), qu'elle en a assuré l'ouverture le matin et la fermeture le soir, qu'elle en a relevé la boite aux lettres et qu'elle y a accueilli des clients.

Dans son argumentaire, Mme [X] conteste la recevabilité du rapport d'enquête car il constituerait selon elle un moyen de preuve illicite puisque déloyal et portant une grave atteinte à sa vie privée.
La Cour d'appel écarte l'argument en considérant que la production du rapport d'enquête est indispensable à l'exercice des droits de l'ancien employeur et que l'atteinte à la vie privée de Mme [X] est proportionnée au but poursuivi.

En effet, pour la Cour « *le rapport produit répond à ces deux exigences en ce qu'il est établi par une agence agréée, qu'il ne relate que des faits qui se sont déroulés dans des lieux publics ou dans les locaux d'une entreprise visibles depuis la voie publique et se borne à rapporter des éléments en lien avec une activité professionnelle [...] sur deux journées, les 23 et 25 mars 2020* ».

Il s'ensuit que dans ces conditions, « *il est démontré que Mme [X] n'a pas respecté son obligation de non concurrence* » et que la société « [...] *est bien fondée à réclamer le paiement de clause pénale figurant au contrat de travail* ».

CA de Dijon, chambre sociale, 29 février 2024, n°22/00145

DERRIÈRE L'OBJECTIF

AUX PREMIÈRES LOGES DE LA NATURE HUMAINE

Les dossiers des dix premiers clients d'une carrière captivent, stimulent, ébranlent, enrichissent, électrisent et fascinent.

Rapidement pourtant, certains schémas deviennent familiers, se répètent et se ressemblent dans le vice, le mensonge, la manipulation, la fraude ou le plaisir de nuire. Difficile, dans cette profession, de prétendre avoir tout vu. Il serait vain néanmoins de penser que les stratagèmes sont sans fin.
L'inventivité se fait rare quand il s'agit de tromper, d'occulter ou d'instrumentaliser ; et pour cause : les manoeuvres efficaces traversent le temps, se murmurent et se perpétuent.

L'expertise acquise à chasser les aigrefins et les imposteurs a des conséquences concrètes. Nombre de détectives portent un regard désabusé sur l'essence de l'Homme. À mesure que les années passent et que les dossiers s'entassent, certains s'enferment dans une vigilance excessive que d'aucuns nomment "paranoïa". D'autres, peu à peu, renoncent à miser le moindre cent sur l'âme humaine.

Et puis il y a ceux qui, dotés d'une étrange invincibilité, s'accrochent à leurs habitudes, leur prudence bien moins affûtée que celle qu'ils recommandent à leurs clients avec force.

PAR CAROLE FRÉMY

Je fais partie de celles qui ont l'œil averti, mais pas trop appuyé ; prête à l'action, mais attachée à la légèreté. Je m'efforce de trouver un juste milieu entre une confiance aveugle et une attention démesurée.

Il y a parfois lieu de s'interroger : notre métier aurait-il façonné cette perspective avec laquelle nous considérons les autres ? Ou existait-elle déjà, en veille silencieuse, sans que nous en ayons conscience ? Dans quelle mesure nos expériences professionnelles influencent-elles notre regard sur le monde et notre aptitude à relâcher notre emprise ?
Drames conjugaux, failles éducatives, disparitions troublantes, vols, harcèlement, dissimulations en tout genre… Nous sommes aux avant-postes des préoccupations sociétales, qu'elles soient ancrées ou passagères.

L'idée commune veut que certains maux soient l'apanage d'un profil particulier, mais nos clients fracassent les codes : médecins, ingénieurs, ouvriers, artistes, comptables ou demandeurs d'emploi ; aucun statut ne saurait être exempt des imbroglios de la condition humaine.

Ils pourraient aussi être nos pères, nos mères, nos frères. Ils nous sont si semblables qu'en explorant leurs histoires, nous revisitons nos propres imperfections.
Simples témoins de ces fragments de vie ordinaire, nous tentons de démêler le vrai du faux, en écoutant attentivement, sans nous laisser séduire par les apparences ni emporter par des certitudes faciles.

Faut-il alors déceler le mal en tout ? Comment ne pas se laisser happer par la spirale de la méfiance permanente ? Aux premières loges de ces réalités dont nous ne sommes pas protégés, gardons à l'esprit que pour chaque acte d'opportunisme ou de duplicité, il existe aussi des élans de sincérité et de bonté qui nous préservent de l'usure des observations quotidiennes.

PORTRAIT D'ANALYSTE OSINT

ÉRIC RUFFIÉ

Logo de l'agence d'Éric RUFFIÉ / VIGILIACT
https://www.vigiliact.fr

REP : Comment définis-tu un enquêteur OSINT?

ER : OSINT, ça va être l'exploitation de tout l'espace cyber. Cela peut être les réseaux sociaux, les forums, les posts, les archives de sites web, les différentes bases de données. La personne qui fait du renseignement cyber va poncer toutes ces sources, va relier directement ou indirectement ces sources aux données d'entrées qui lui ont été données par le client. C'est son empreinte en ligne. Cela s'oppose à l'HUMINT, qui est du renseignement humain et nécessite du terrain, d'aller au contact. Cela permet de vous donner le relai (aux ARP) ; par exemple si on arrive à savoir que la personne court tous les matins à 8h, c'est ensuite assez facile de prendre contact, la localiser.

J'ai deux cas de figure dans mon boulot : c'est soit la cible a une assez grosse empreinte web, et là, tu arrives à répondre à la question du client en te focalisant sur elle. Soit il arrive que ta cible, du fait de l'âge, du fait des habitudes, du fait d'un niveau de paranoïa plus élevé aussi, n'ait aucune empreinte. Donc là, tu es obligé de partir sur les proches, la famille, les frères, soeurs, les petits copains, les petites copines, pour tenter de retrouver les comptes qu'elle utilise sous alias. Dans ce cas, ce n'est plus les mêmes techniques, plus les mêmes méthodologies. On part alors sur une bande plutôt large, c'est de la pêche au chalut, et ensuite on réduit sur tout ce qui peut correspondre à notre sujet.

REP : Pourquoi cette spécialisation ?

ER : Honnêtement, j'ai toujours aimé savoir. Je n'ai jamais aimé demander. Partant de là, il a fallu que je trouve. Après, c'est des rencontres. Ça a commencé en 2001, j'étais au CNRS à Toulouse. J'étais en stage dans un département où on bossait sur comprendre pourquoi les moteurs de recherche répondaient de telle ou telle manière, si tu changeais de caractère, ça répondait totalement à l'opposé. On essayait de comprendre cette mécanique. C'était vraiment sur la partie théorique. Ensuite, sur la partie pratique, c'était en 2005, quatre ans plus tard, où j'étais à la DGA, Direction Générale de l'Armement, où on bossait dans une toute petite cellule. On identifiait les menaces, on traitait les informations. J'étais à l'époque sur tout ce qui était russe, iranien, nord-coréen, tout ce beau monde-là. J'ai toujours bossé sur l'information. Puis, je me suis mis à mon compte, en 2013, où j'ai commencé via de l'IE. Jusqu'en 2017, je faisais un petit peu d'IE, un petit peu de due diligence, un petit peu d'audit. A partir de 2017, c'était 100% OSINT.

REP : Quelles qualités faut-il pour faire ce métier ?

ER : A la fois de la persévérance, être sûr de soi, mais être capable de se remettre en question aussi. Il faut avoir l'esprit ouvert.

REP : Comment l'OSINT a évolué ces dernières années ?

ER : Ce que je dis tout le temps, l'OSINT d'aujourd'hui, c'est la cyber d'il y a 10 ans. La cyber, tout le monde commence à se dire, il faut s'y mettre, il y a des grosses menaces, on peut se faire compromettre et les dangers sont réels.

Il y a énormément d'acteurs qui se sont mis sur ce créneau-là. Ça a commencé à vraiment prendre de l'ampleur au début de 2020, 2020-2021. Il y a eu des gros CTF, notamment américains et canadiens. TraceLab, par exemple, qui a bien bien contribué à faire découvrir ça au plus grand nombre. Il y a des communautés qui se sont créées, des sites web qui ont existé, des personnes qui, sur LinkedIn, sont très influentes, publient énormément ; sur Twitter aussi. Les techniques et les pratiques existent depuis des années et des années. Mais par contre, l'engouement qu'on a aujourd'hui, ça fait trois ou quatre ans, c'est tout, pas plus. En France du moins, car le constat ne serait pas le même dans d'autres pays.

REP : Comment se tenir à jour des évolutions ?

ER : C'est une grosse surveillance. Moi, ça me prend un temps énorme. C'est entre le boulot lui-même, c'est-à-dire la pratique au quotidien. Je pratique, j'utilise les techniques que j'ai relevées, les outils que j'ai installés. Mais sinon, quand je ne fais pas ça, je lis. Je lis des publications, je lis des techniques, je regarde des outils, je les teste. C'est très mouvant comme truc, finalement. C'est ce qui fait que ce métier m'intéresse énormément. Il y a un besoin d'actualisation permanent, autant sur les outils que les sites. Par exemple, tu prends Facebook aujourd'hui, ça n'a rien à voir avec le Facebook d'il y a 10-12 ans. Il y a 10-12 ans, tu faisais une requête à peine compliquée dans la barre de recherche et t'arrivais à voir si un numéro de téléphone mobile était associé à un compte, c'était super sympa ! Aujourd'hui, tu ne peux plus.

Les usages des gens changent aussi. Il faut que tu aies réussi à savoir que suivant la tranche d'âge de la personne sur laquelle tu travailles, elle ne va pas utiliser les mêmes réseaux sociaux, elle ne va pas les utiliser de la même manière. Les jeunes par exemple : à 14 ans, ils ont un alias par réseau social. C'est assez hallucinant, et ça c'est très complexe à exploiter. Parce que les jeunes, c'est un alias par réseau social, et encore plus vicieux que ça, c'est un alias ou une adresse mail spécifique par groupe d'amis. Ça veut dire que le groupe du foot du samedi soir, il va utiliser telle mail avec tel alias sur Snapchat. Le groupe de potes du collège avec lequel ils font toutes leurs fiestas, ils vont utiliser plutôt telle autre adresse. Pour suivre tout ça et réussir à l'attribuer à la personne sans se planter, sans aucun risque d'erreur, c'est sportif, on va dire, voilà. Il faut suivre les usages, les gens. C'est mon appréciation, mais c'est aussi beaucoup de psychologie ce métier-là. Réussir à comprendre pourquoi la personne fait comme ça, pourquoi là elle va créer ce compte et mettre ce contenu alors que sur tel autre elle publie des trucs qui n'ont radicalement rien à voir. Pourquoi faire ça ? Essayer de comprendre, se mettre à la place de la personne. C'est compliqué, mais c'est ce qui fait que ce métier est super intéressant.

REP : Comment traites-tu les informations qui viennent du Dark Web ?

ER : Là, il y a un niveau d'OPSEC, donc de sécurité opérationnelle ; Operational Security en anglais. Dans l'absolu, c'est plus sécurisé sur le Dark. Il est arrivé de nombreuses fois où tu vas sur le Clear, tu fais chou blanc, t'arrives à rien. Le Dark est une autre porte d'entrée. Tu pivotes dans ce nouvel espace, tu peux trouver un compte, un début de quelque chose.

REP : Peux-tu exploiter légalement ces données?

ER : Oui, totalement, puisque c'est tout à fait légal d'y aller. La seule limite que moi je m'impose, même si on va dire que dans l'absolu c'est faisable - malheureusement tout est faisable aujourd'hui avec Internet - c'est qu'il y a des forums, notamment pédophiles, qui te demandent pour y accéder, soit de payer une somme en crypto-monnaie, soit de fournir une vidéo originale. Et là, par contre, c'est ma limite, ça je ne fais pas, je n'y vais pas. Ces forums-là, je n'y ai pas accès malheureusement et je sais que je me prive d'informations. C'est un choix qu'il faut faire. Sinon, le Dark Web, c'est tout à fait légal.

REP : Prends-tu des précautions pour y entrer ?

ER : Oui, complètement. Il y a des alias qui vont me servir à cet usage. Des alias que j'ai sur Tor depuis des années et c'est ce qui me crédibilise. Parce que sur le Dark Web, justement, quand l'alias est connu, quand il est inscrit sur les forums depuis des années et des années, que les adresses mail existent aussi depuis des années, les gens qui sont quand même relativement paranoïaques, ça les sécurise.
Mais, sur des investigations plus sensibles, ou sur des gens qui sont potentiellement un petit peu plus violents, là je crée tout un ensemble d'alias, d'adresses mail, d'adresses mail de comptes, de photos, de tout ce que tu veux, de bio, qui ne vont me servir que pour cette recherche-là, et que je supprimerai après. C'est histoire de me protéger parce que, ce n'est pas parce que moi j'arrive à voir ce que eux publient et ce que eux postent, que eux, doivent avoir accès à mes informations. Parfois je fais très attention à ce que je fais.
Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que sur le Dark Web, les administrateurs des forums, c'est Dieu : ils voient tout. Ils vont accéder à tous les messages privés, ils vont voir d'où est-ce que tu te connectes. Il faut un ordi complètement vierge ou une machine virtuelle. Il y a des machines virtuelles qui fonctionnent très bien pour ça, qui routent tout le trafic par tor, mais il faut aimer les capchas. En terme de sécurité, là c'est bien, il n'y a pas de gros risques. Il m'arrive de bosser aussi sur des compromissions, sur des groupes de hackers.
Dans ce cadre, t'as intérêt à vraiment faire super attention, sinon tu peux te prendre un retour de flamme assez intéressant (*rires*).

REP : Quels types de compromissions?

ER : Il y a des groupes de hacking qui sont assez offensifs en France. Les Russes n'en parlons pas. Du côté américain, c'est pareil.
Tous ceux qui vont mettre en vente les données, vont compromettre des systèmes, qui vont rançonner les entreprises, et si l'entreprise ne paie pas la rançon, les données sont mises en vente.
Je peux intervenir sur ce genre de dossier, essayer de déterminer si les données ont vraiment été mises en vente, qui s'y intéresse ? Qui les a achetées ? Est-ce que ça a été rediffusé ? Essayer d'avoir une traçabilité sur cette information-là.
Pour évaluer la menace, savoir si la menace a été levée, est-ce que ça a vraiment été revendu ? Qu'est-ce qui a été revendu ? Est-ce qu'ils ont tout vendu ou est-ce qu'ils ont fractionné ?

REP : L'intelligence artificielle est-elle utile à tes activités pour analyser les données?

ER : On est au balbutiement de l'IA. Mais non, analyser les données, c'est mon boulot, c'est mon boulot d'analyste de voir un peu ce qui est dit, est-ce que c'est cohérent ? Est-ce que c'est pas cohérent ? Et comprendre pourquoi.
Pour moi, l'IA peut servir pour tout ce qui est création de sock puppet (un "faux nez" en français), un profil créé de toute pièce qui rendra tes actions crédibles.

REP : Quelles sont tes demandes les plus régulières?

ER : Il y a quand même un panel assez varié et c'est ça qui fait l'intérêt. J'interviens beaucoup sur du background check. Parfois c'est grave, parfois c'est moins grave. Les préalables au rachat d'entreprise, aux opérations de fusion-acquisition aussi, vérifier que l'entreprise qui est rachetée est vraiment ce qu'elle dit être, ça marche beaucoup dans les entreprises qui sont dans les cryptos. Parce que, sur le papier, il y en a beaucoup qui sont très très bien, qui ont des très jolis PDF, des très jolis PowerPoint, mais quand tu creuses un peu derrière, y'a strictement rien. J'interviens pas mal là-dessus. Les personnes disparues aussi : caractériser, réussir à caractériser qu'une disparition n'est pas une disparition anonyme mais est une disparition inquiétante. Ça je le fais assez régulièrement. Après j'interviens évidemment dans tout ce qui est escroquerie, arnaques. Tu en as pléthore, que ce soit sur les réseaux sociaux, sur les sites de vente, voire même via de l'approche directe.
Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les personnes que je piste sur ces dossiers-là, ils font exactement le même métier que moi. Ils vont regarder l'empreinte de leur cible, récupérer un maximum d'informations dessus, construire un scénario et l'approcher à partir de ce scénario. Sur ces missions spécifiques-là, tu te retrouves dans de la collecte d'informations qui va être parfois dans des pays étrangers. L'avantage du cyber, c'est qu'il n'y a pas de frontières. Si la personne est, je ne sais pas, au Togo, en Israël, aux Philippines, peu importe, moi je suis.

La seule grosse limitation que j'ai dans mon métier, c'est la Chine. Ça, c'est vraiment impressionnant. Ils ont réussi à construire un espace où il est extrêmement compliqué d'accéder. Ne serait-ce que pour se créer une adresse mail avec un nom de domaine chinois, il va te falloir un numéro de téléphone qui soit chinois aussi. C'est super galère. Mais sinon, des faux profils, j'en ai sur tous les continents. De ce fait, j'arrive à suivre mes cibles, quel que soit le continent sur lequel elles se trouvent.

"L'avantage du cyber, c'est qu'il n'y a pas de frontières."

REP : Quels conseils pour un détective privé qui voudrait faire de l'OSINT un peu plus "poussé" ?

ER : Moi je dis que l'OSINT, c'est un métier à temps plein. Personnellement, je n'ai même pas assez de temps. J'ai des idées, j'ai des projets, j'ai des volontés de me développer sur certains points, d'utiliser plus l'IA, de réussir à mieux détecter l'IA, mais je n'ai pas encore le temps de le faire. A cause d'un côté, des dossiers que j'ai en cours, mais aussi de la veille que je fais sur le secteur.
Ce n'est pas parce que tu connais 2 ou 3 dorks sur Google, sur Bing, sur Yandex, que tu fais de l'OSINT. Non, là on va dire que tu creuses un petit peu sur la surface de ta cible. Mais l'OSINT, tu peux aller bien plus loin !
Ça sert à rien de me mandater pour me demander s'il y a un profil Facebook au nom de la cible. Ça, n'importe qui peut le faire. Tu te connectes d'un compte Facebook, tu tapes le nom, tu vois si la photo ou la localisation géographique est cohérente, et si c'est le cas, bingo. Si ce n'est pas le cas, tu continues à chercher et tu creuses. C'est ça qui est intéressant aussi, c'est justement le fait que les détectives se soient mis à creuser eux-mêmes sur l'empreinte web de leur cible. Comme ça, je récupère uniquement les dossiers les plus complexes ; les dossiers où ils ont fait chou blanc, les dossiers où eux n'ont rien trouvé. Les dossiers où il y a de l'enjeu, et c'est dans la difficulté que ça me pousse dans mes retranchements. Cela m'oblige à chercher de nouvelles techniques, de nouveaux pivots possibles, de nouveaux outils, ce genre de choses.

REP : Comment travailles-tu avec les détectives privés?

ER : C'est soit en amont, soit en aval, ça va dépendre. En amont, je vais intervenir pour caractériser là où les personnes, suivant la demande. Où elle a les comptes ? Qu'est-ce qu'elle y fait ? Qu'est-ce qu'elle y publie ? Est-ce qu'elle publie des petites annonces ? Ces annonces sont-elles spécifiques ? Est-ce que sa photo ressort sur des sites et si oui lesquels ? Ce genre de choses. Quel est son entourage ? Quelles sont les interactions qu'elle a ? Egalement, j'interviens en aval, où le détective est sur le terrain et qu'il ne s'y passe rien. La personne ne sort pas de chez elle, il n'y a pas moyen de faire quelque chose, ça ne bouge pas, elle va juste faire les courses, elle revient. Là, il faut passer sur le cyber, parce que si la personne reste clôturée chez elle, il y a des chances qu'elle soit active sur au moins un réseau social. C'est à moi de le trouver et de lui dire qu'elle est là, qu'elle publie tel ou tel de contenu. Et ça, ça arrive très très régulièrement.
Après, il y en a qui sont plus ou moins retors et ce n'est pas toujours les profils auxquels on pourrait penser.

PROPOS RECCUEILLIS PAR CAROLE FRÉMY

GRAND ANGLE

RÉALITÉ ET UNIVERS VIRTUELS : UN FUTUR TERRAIN D'ENQUÊTE?

Et si le prochain terrain d'enquête ne se trouvait plus dans le monde réel, mais dans des univers virtuels, où avatars et données se rencontrent pour former une nouvelle réalité ?
Entre l'émergence rapide de l'Intelligence artificielle (IA) pour développer des outils de réalité virtuelle ou augmentée (exemples : casques ou lunettes VR), cela facilite les fraudes et les escroqueries. Même sans parler d'IA. L'univers « parallèle » existe depuis bien longtemps, avec les jeux vidéo en ligne, comme le MMORPG (Massively Multiplayer Online Role-Playing) instaurant au fil des années une économie parallèle permettant le blanchiment d'argent.
La préoccupation de la réalité virtuelle et de ce qui s'y passe à l'intérieur, est bien présente sur la scène nationale et internationale comme le démontre l'actualité pour lutter contre le terrorisme. L'ancien ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau qui saisit la justice il y a quelques jours, contre un jeu vidéo pour apologie de terrorisme (une manière de recruter), n'est qu'un écho de l'anxiété démontrée en novembre 2023 au sein du Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme, lors de la Conférence internationale sur le détournement des jeux vidéo et de la réalité virtuelle.
À notre échelle, dans le secteur d'activités d'enquêtes privées, nous pouvons d'ores et déjà penser que les fraudeurs et toutes personnes malveillantes vont développer de nouvelles techniques en détournant le but des outils de réalité virtuelle. Quels seront les nouveaux défis ?

1. ÉTAT DE L'ART DES UNIVERS VIRTUELS

L'émergence des technologies immersives, comme les casques VR (Apple Vision Pro, Meta Quest, HTC Vive, etc.), a rendu les univers virtuels plus accessibles au grand public. Cependant, cette diversification de termes crée souvent une confusion autour des concepts de réalité virtuelle, réalité augmentée et métavers. Afin de clarifier ces notions, voici un aperçu synthétique des principaux champs d'application.

1.1 La réalité virtuelle

C'est une immersion totale (grâce à un casque généralement) dans des environnements virtuels en 3D souvent interactif. Vous êtes ainsi « déconnectés » de la réalité. C'est ainsi un outil utilisé pour ceux qui souhaitent se divertir avec des jeux vidéo sur console.
La réalité virtuelle est apparue dans les années 60, mais elle s'est démocratisée dès 2010 avec les casques de gaming. Aujourd'hui, elle est non seulement utilisée sur le plan personnel (jeux) mais également sur le plan professionnel (suivi de formation, modélisation dans des centres R&D). Si cela se démocratise au sein des entreprises, cela peut être une source d'inquiétude en termes de cybersécurité (point d'entrée pour les hackers).

1.2 La réalité augmentée ou réalité mixte

Contrairement à la réalité virtuelle, vous restez dans le monde réel. Le premier exemple qui peut vous venir en tête est le nouveau casque d'Apple. Travailler de manière unique tout en restant « connecté » avec votre environnement. D'autres outils professionnels l'utilisent notamment pour réaliser des conférences augmentées depuis le Covid-19. De manière plus divertissante, c'est le jeu ***Pokémon Go*** ou les filtres Snapchat qui ont popularisé ce concept. Également, c'est outil est un point d'entrée pour réaliser des attaques cognitives et accéder à des informations confidentielles.

1.3 Le métavers

C'est un monde virtuel où vous n'êtes pas en immersion totale. Ainsi, ce sont principalement les jeux (simulation de vie comme les SIMS, MMORPG comme World of Warcraft) qui sont considéré comme le métavers. In fine cette notion n'est pas si toute récente ! C'est pourquoi, une économie de marché parallèle a pu se développer grâce à certains jeux. Dans le monde professionnel, les entreprises ont déjà un pied dans cet univers virtuel. Néanmoins déplacer *totalement* l'environnement de travail dans un monde parallèle ne sera pas pour tout de suite (coûts, gestion des risques et habitudes).

Si l'on devait parler statistiques pour comparer les tendances et réaliser brièvement une étude prospective :

- D'ici 2025, le marché mondial de **la réalité augmentée/réalité mixte** devrait atteindre les 149 milliards de dollars, contre 4,32 milliards en 2017. La demande sera toujours croissante, car elle regroupe déjà tous les leaders de marchés et les tendances correspondent aux habitudes actuelles des consommateurs (50% réalité-50% virtuel). Pour certaines sources qui intègrent également **la réalité virtuelle**, elles prévoient que le marché des technologies immersives va exploser, passant de 183,96 milliards USD en 2024 à 1 700 milliards USD d'ici 2032
- Concernant le métavers, en 2024, 600 millions d'utilisateurs uniques utilisent le métavers, y compris ceux de plateformes comme Roblox, Fortnite, Minecraft et d'autres applications de réalité immersive en phase de test alpha et bêta. La portée du métavers devrait atteindre 2,6 milliards de personnes d'ici 2030. Le marché mondial du métavers pèsera environ 936,6 milliards de dollars d'ici 2030. Les recherches suggèrent également que les entreprises qui se lancent dans le métavers ciblent principalement les grandes entreprises, les hommes et la génération Z.

En somme, ces marchés représentent l'avenir de nombreux secteurs d'activité, ce qui signifie de nombreuses possibilités pour différents métiers. Avec l'état actuel du marché des univers virtuels ; un enquêteur privé peut-il y voir de nouvelles opportunités de business ?

2. MISSIONS DES DÉTECTIVES PRIVÉS DANS LE MONDE VIRTUEL

Au regard des lois et jurisprudences actuelles, encadrant l'usage réalisé dans ces mondes virtuels, nous nous devons de développer une réflexion dans la pratique de la surveillance et de la collecte de preuves.
Avec l'émergence du métaverse et des mondes virtuels immersifs, les enquêtes des agents de recherches privées vont devoir s'adapter à plusieurs types de problématiques, tenant compte d'une adaptation des pratiques aux spécificités technologiques et juridiques.
Le déplacement et les interactions d'un agent de recherche privée dans les mondes virtuels, au moyen d'un casque de réalité virtuel, voire de l'usage de gants sensoriels en cours de perfectionnement, soulèvent plus de questions que de réponses.
Comment éviter les principes de déloyauté et disproportionnalité du recueil des preuves dans ces mondes virtuels ?

2.1 Surveillance et collecte de preuves virtuelles : une nouvelle frontière pour les enquêtes

Face à l'essor des mondes virtuels, les forces de l'ordre ont pris conscience de l'importance de leur présence dans ces environnements numériques. Pour relever ce défi, elles ont intensifié la formation de leurs personnels et renforcé les groupes spécialisés, combinant ainsi les compétences des enquêteurs sur le terrain et celles des experts en cyber enquête.
Au Royaume-Uni, la police britannique a mené une enquête sur un cas de "viol virtuel" impliquant l'avatar d'une adolescente de 16 ans, agressée par un groupe d'hommes adultes dans le jeu immersif *Horizon Worlds*. Cette affaire soulève des questions cruciales sur les limites des cadres législatifs actuels face aux réalités des mondes virtuels.
En vertu de la loi anglaise, le viol est défini comme un acte de pénétration non consentie (anale, vaginale ou orale). Cependant, dans les environnements virtuels, où aucun acte physique tangible ne se produit, ces critères ne peuvent être appliqués, bien que l'impact psychologique sur la victime puisse être tout aussi dévastateur.
Cette affaire illustre l'urgence d'adapter les lois pour offrir une protection adéquate aux utilisateurs des mondes virtuels et prendre en compte les conséquences émotionnelles et psychologiques des agressions numériques.

La dimension internationale des mondes virtuels, portée par la diversité des profils d'utilisateurs, a incité INTERPOL à créer un métavers dédié aux polices du monde. Cette plateforme immersive offre un espace sécurisé pour former les forces de l'ordre et faciliter la collaboration entre différentes juridictions à l'échelle mondiale.
Parmi les principaux défis auxquels les forces de l'ordre doivent faire face dans ces environnements figurent la fraude par ingénierie sociale, l'extrémisme violent et la diffusion de mésinformations.

Ces problématiques, au cœur des préoccupations des représentants regroupés sous l'égide d'INTERPOL, témoignent de la nécessité d'une coopération accrue pour préserver la sécurité et l'intégrité des utilisateurs dans les mondes virtuels.

Pour un détective privé habitué à exploiter les sources d'informations publiques via des recherches sur les moteurs en ligne, travailler dans les mondes virtuels exige une adaptation des méthodes de collecte d'informations sur les individus recherchés. Cependant, une question cruciale se pose : comment confirmer l'identité réelle d'une personne dissimulée derrière un avatar et un pseudonyme ? Sans requête officielle émise par les autorités publiques auprès de l'éditeur de la plateforme pour lever l'anonymat et localiser l'individu, cette identification peut devenir un véritable défi.

Dans les environnements virtuels, mener des actions de surveillance ou de filature à travers un avatar soulève des problématiques spécifiques en matière de positionnement et de discrétion pour un agent de recherches privées. Ces interventions comportent le risque d'interagir, volontairement ou non, avec l'avatar de la personne faisant l'objet de la mission, ce qui pourrait compromettre l'enquête.
Un autre défi majeur réside dans l'usage de stratagèmes ou d'incitations pour obtenir des éléments de preuve dans ces espaces numériques. Ces pratiques posent la question des limites de la loyauté de la preuve dans un cadre où l'ensemble des interactions se déroule dans un univers ouvert, mais régi par des règles propres à l'éditeur du monde virtuel. Comment, dès lors, s'assurer que les méthodes utilisées respectent les principes éthiques et juridiques de la profession tout en s'adaptant aux spécificités de ces mondes.

2.2 Interactions avec d'autres acteurs

À ce jour, il convient de citer les actions menées par des enquêteurs bénévoles au sein de l'association Les Enfants d'Argus, qui travaillent à la recherche de présumés pédocriminels à travers divers supports numériques. Leur objectif est de collecter des preuves et de les transmettre aux forces de l'ordre afin de lutter contre ce type de crime.
Mais en dehors du cas de cette association citée et face aux interrogations soulevées, il devient nécessaire d'élargir les méthodes de constatation des preuves dans les mondes virtuels, où les actions sont dynamiques, mais l'observation reste statique. Une simple capture d'écran suffira-t-elle à établir la véracité des faits, ou devrait-on plutôt faire appel aux services des commissaires de justice pour valider les éléments constatés ? Cela implique également de prendre en compte l'inventaire des outils et logiciels spécialisés dans la collecte des informations issues de ces actions dans les mondes virtuels.

2.3 Les types d'enquêtes à venir dans les mondes virtuels

Dans cet article, nous n'avons pas l'ambition de prétendre maîtriser l'ensemble des méthodes d'enquête applicables aux mondes virtuels. Cependant, nous vous présentons, sous forme de tableau, un projet des évolutions des futurs enquêtes devant les nouvelles pratiques des criminels.

Type d'enquête	Réflexions soulevées dans le monde virtuel
Fraude et escroqueries numériques	Identification et traque des arnaques financières exercées via des plateformes de jeux, des NFTs, des monnaies virtuelles, ... Arnaques liées à des investissements fictifs, ... Démarquer le fraudeur et faire sécuriser les comptes des victimes.
Harcèlement et abus en ligne	Recherche et collecte de preuves concernant des comportements de harcèlement, de cyberintimidation ou de violences verbales dans les communautés. Suivi de la traçabilité des messages, images ou vidéos nuisibles dans des espaces publics ou privés des mondes virtuels.
Pédopornographie et contenus illégaux	Recherche d'individus impliqués dans la distribution de contenus pédopornographiques, de pornographie juvénile ou d'autres contenus illicites. Mise en place de dispositifs de surveillance dans des espaces virtuels tels que des salons de discussion, des forums, ...
Crimes financiers virtuels	Enquête sur le blanchiment d'argent via des plateformes de jeux en ligne, des cryptomonnaies ou des transactions en ligne non réglementées.
Contrefaçon numérique	Surveiller les mouvements, ventes, achats, retrouver les auteurs.
Disparition numérique	Identifier si la disparition est volontaire ou due à un incident technique, ou liée à une menace, devant la disparition soudainement de l'individu dans le monde virtuel, laissant derrière elle des messages cryptiques ou mystérieux.
Sabotage d'événement virtuels	Identifier les failles et rechercher le ou les saboteurs afin de faire valoir le préjudice en cas d'un événement rémunéré (concert, conférence, ...)
Propriété dans le métavers	Litiges concernant des terrains ou des propriétés virtuelles, avec la vérification des titres de propriété, ...

Le tableau pourrait être beaucoup plus complet en tenant compte de l'ingéniosité des criminels face aux évolutions des pratiques sociétales et entrepreneuriales à venir, mais nous manquons encore de recul. Nous avons tout intérêt à nous inspirer des auteurs de science-fiction, qui ont su anticiper non seulement les technologies que nous appliquons aujourd'hui, mais aussi leurs dérives dans des mondes régulés, où les auteurs font état de la crainte omniprésente d'une perte totale du libre arbitre des citoyens et par conséquent, de l'individu. Un pont avec un sujet que nous aborderons prochainement dans un article pour traiter des biais cognitifs dans l'enquête des agents de recherches privées.

3. DÉFIS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'usage des mondes virtuels est synonyme **d'enjeux juridiques**. Il existe un rapport officiel datant de 2020 du ministère de la culture. À ce jour, il n'existe pas de réglementation spécifique ni de consensus européen pour encadrer les nouveaux usages. C'est aux entreprises de faire attention à la conformité de leurs produits et services.

Toutefois, ce qui revient le plus souvent chez les avocats spécialisés, c'est :

- Le respect au RGPD de 2018 pour les données personnelles des utilisateurs.
- Le respect à la loi sur les services numériques-loi sur les marchés numériques (DSA-DMA) entrée en vigueur le 6 mars 2024
- L'application du droit d'auteur, droit à l'image et propriété intellectuelle doit être analysée en fonction de l'outil
- L'application du droit des contrats doit être également analysée en fonction de l'outil
- In fine, c'est la jurisprudence qui va encadrer les mondes virtuels pour l'instant.

Par ailleurs, sur le volet pénal la loi ne dit rien, lorsqu'un « avatar » insulte, harcèle ou commet des attouchements sur un autre avatar ? À ce stade, l'avatar ne possède pas de statut juridique. Les lois devront évoluer pour renforcer la lutte contre certains actes délictuels, ou faire l'objet de nouveaux amendements pour tenir compte des lois actuels.

A ce jour, le Code pénal prévoit, dans les articles 222-32 et 222-33, les peines applicables en cas de harcèlement sexuel en ligne. Par ailleurs, un renforcement des sanctions pour les atteintes envers les mineurs est stipulé dans les articles 222-33-2 à 222-33-2-3, concernant le harcèlement moral et scolaire sur internet.
Depuis 2004, les hébergeurs de contenu en ligne sont responsables des éléments présents sur leurs serveurs, conformément à l'application de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment l'article 6. Les hébergeurs doivent contrôler la diffusion de contenus illicites, sous peine de complicité s'ils ne manifestent pas des actions pour cesser les agissements après les signalements ou les sollicitations des pouvoirs publics.

Un exemple de ce qui s'est produit à l'international (Pays-Bas) en 2007 pourrait donner une indication vers quoi pourrait tendre la législation en matière de preuve (avatar témoin d'un événement). Il est expliqué que deux adolescents ont été condamnés pour vol après avoir contraint un jeune garçon à transférer un objet sur leurs comptes d'un jeu vidéo en ligne. Cet objet a été considéré comme bien réel.

En ce qui concerne le matériel disponible pour une future intervention dans le métaverse, les coûts d'investissement pour un casque de réalité virtuelle (VR) varient considérablement, allant de 330 euros pour le Meta Quest 3S à 14 300 euros pour l'Oculus Quest 2. A cela, il faut également tenir compte des coûts d'abonnement d'accès aux plateformes. Avant d'engager des dépenses dans ce type d'équipements électroniques, il est essentiel de prendre du recul et de considérer l'expansion croissante du public attiré par les loisirs proposés dans les mondes virtuels.

Dans le parcours d'un jeune enquêteur privé, ces investissements peuvent restreindre sa capacité à intervenir dans certaines enquêtes futures, tout en risquant de creuser un fossé entre professionnels de l'enquête.

Finalement, à ce jour, il est intéressant voire recommandé pour celles et ceux qui souhaitent se spécialiser dans cette branche, de mettre dès maintenant en place une veille technologique et juridique pour analyser les signaux faibles.

CONCLUSION - L'AGENT DE RECHERCHES PRIVÉES FACE À L'ÈRE DES MONDES VIRTUELS

Les mondes virtuels offrent un terrain d'enquête en pleine mutation, où se mêlent opportunités et défis sans précédent pour les enquêteurs privés. Cependant, malgré les progrès fulgurants des technologies immersives et de l'intelligence artificielle, un agent de recherches privées ne peut pas être remplacé par une IA et encore moins par des machines.
En effet, aucune machine, aussi performante soit-elle, ne peut égaler l'intuition humaine, la capacité d'analyse contextuelle ou encore l'empathie nécessaire pour démêler des affaires complexes. La collection de preuves numériques dans un univers exige une compréhension approfondie des nuances juridiques et psychologiques, ainsi qu'une adaptabilité que seule une intelligence humaine peut fournir.
Alors que les criminels innovent sans cesse, l'enquêteur devra s'armer non seulement de connaissances techniques, mais aussi d'une éthique rigoureuse et d'une capacité à s'adapter aux nouveaux usages. Ces compétences, associées à l'évolution inévitable des cadres législatifs, assureront que l'agent de recherches privées reste une figure centrale et irremplaçable dans la quête de vérité, même au cœur des réalités virtuelles.

Pour aller plus loin :

- Auteurs. (2022, 23 février). Internet du futur : préparez-vous pour l'avatar, Courrier international, 32-39. Hebdo n°1633, consulté le 19 novembre 2024 : https://www.courrierinternational.com/magazine/2022/1633-magazine.
- https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/technologie-realite-virtuelle-598/
- https://www.portail-ie.fr/univers/blockchain-data-et-ia/2020/les-jeux-video-une-nouvelle-machine-a-laver-largent-sale/
- https://casques-vr.com/
- https://www.realite-virtuelle.com/definition-realite-virtuelle/
- https://www.cea.fr/comprendre/Pages/nouvelles-technologies/essentiel-sur-realite-virtuelle.aspx
- https://datascientest.com/realite-virtuelle-tout-savoir
- https://www.mckinsey.com/capabilities/growth-marketing-and-sales/our-insights/value-creation-in-the-metaverse
- https://www.wired.com/story/metaverse-identity-theft-risks/
- https://lesnews.ca/digital/meta/pourquoi-la-saison-festive-migre-vers-les-mondes-virtuels/
- https://unity.com/fr/blog/industry-trends-report-2025
- https://dirox.com/fr-fr/post/les-principales-innovations-vr-ar-qui-transforment-la-vie-quotidienne-2024-2025
- https://www.metaneo.fr/lancement-du-livre-blanc-pour-des-technologies-usages-et-experiences-immersives-plus-responsables/
- https://www.avoconseil.com/quel-encadrement-juridique-pour-le-metavers/
- https://www.lefigaro.fr/international/metavers-la-police-britannique-enquete-sur-le-viol-virtuel-d-une-jeune-fille-20240105?utm_source=chatgpt.com
- https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2022/INTERPOL-lance-le-premier-metavers-policier-mondial?utm_source=chatgpt.com
- Les Enfants d'Argus - Maintenant vous savez...
- https://www.renardrebelle.fr/livres/george-orwell-1984/
- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000021796051
- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165282/2022-03-09

PAR ÉMELINE STRENTZ
& **VICTOR PISSARRO**

FOCUS MATÉRIEL

DÉTECTEUR DE CAMÉRAS WEGA I

Détectez l'invisible avec précision

Le WEGA-i, détecteur de caméras professionnel s'impose comme un outil indispensable pour les investigations de "petit dépoussiérage". Conçu avec une technologie de pointe, ce dispositif permet de localiser les objectifs des caméras dissimulées, qu'elles soient éteintes ou en activité. Sa compacité (140 x 34 x 16 mm) et son poids plume (104 g) en font un allié de choix, à emporter partout sans encombre.

Une technologie bien pensée

Le WEGA-i fonctionne grâce à un faisceau infrarouge puissant produit par ses six LEDs. Ce faisceau provoque un éclat distinct sur les lentilles des caméras, facilitant leur détection sur une distance variable allant de 10 à 20 mètres selon la luminosité de l'environnement. Afin d'améliorer la précision, un filtre infrarouge est intégré, éliminant les plus gros reflets indésirables issus de l'environnement. L'appareil propose également six niveaux d'intensité lumineuse, s'adaptant ainsi à différents contextes d'utilisation.

Un outil pratique et économique

Ce détecteur est alimenté par deux piles AAA, faciles à trouver et rapides à remplacer. Doté d'un indicateur de batterie faible, il garantit une autonomie suffisante pour des recherches prolongées. Le choix des matériaux, notamment le boîtier en aluminium, assure robustesse et durabilité, même dans des conditions d'utilisation exigeantes.

Une aide précieuse, mais non exhaustive

Lors de nos tests, le WEGA-i a confirmé son utilité dans la localisation d'objectifs de caméra. Cependant, il est essentiel de noter qu'il s'agit avant tout d'un outil d'aide à la détection. Bien que très efficace pour orienter soigneusement les recherches, son utilisation optimale repose sur les compétences et l'expérience de l'utilisateur. Il ne remplace donc pas une analyse approfondie pour confirmer la présence d'équipements de surveillance.

Avantages :

- Détection rapide et précise des objectifs de caméra.
- Compact et léger, facile à transporter.
- Matériaux robustes et design ergonomique.
- Réglages adaptés à divers contextes.

Inconvénients :

- Portée effective réduite en milieu très lumineux.
- Sensibilité aux surfaces fortement réfléchissantes pouvant créer des faux positifs.

Consultez la vidéo de notre partenaire !

Le WEGA-i se révèle être un équipement de confiance aussi bien pour les enquêteurs privés que pour les professionnels de la détection. Son efficacité et sa praticité en font un compagnon de choix pour détecter les dispositifs optiques de surveillance cachés. Toutefois, comme tout outil technique, il doit être manié avec discernement pour maximiser ses performances. Un investissement judicieux pour toute personne soucieuse de protéger sa vie privée ou celle de ses clients.

Tarif de notre partenaire : 459 EUROS TTC.
Membres REP : 20% de réduction immédiate, soit 382,50 EUROS TTC.

Site de notre partenaire : www.hd-protech.com

TEST RÉALISÉ PAR OLIVIER GROLEAU

Notre partenaire HD PROTECH est engagé à nos côtés pour faire bénéficier à tous les membres du REP de remises flash exceptionnelles dès début 2025.

Du 2 au 10 janvier 2025, rendez-vous sur le site www.hd-protech.com

Catégories concernées :

Micros espions : 25%
Traceurs GPS : 25%
Cameras espions : 10%

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

DOCUMENTS INTERNATIONAUX : ASSUREZ LA RECEVABILITÉ DE VOS RAPPORTS

Le tableau récapitulatif de l'état actuel du droit conventionnel en matière de légalisation

Ce nom, déjà bien trop long pour un outil juridique, est encore moins "barbare" que son contenu... Des chiffres romains, des lettres avec ou sans parenthèses, des tableaux dans le tableau... Bref, cela ne donne pas vraiment envie de lire ! Pourtant, dans un monde qui s'internationalise un peu plus chaque jour, notre profession ne fait pas exception. Que ce soit en assurance, avec des professionnels ou des particuliers, nos recherches mènent de plus en plus à l'étranger. Et qui dit recherches à l'étranger dit... Droit International.

Chacune de nos enquêtes a pour but d'être consignée dans un rapport comportant souvent des documents. Mais pour que le rapport soit recevable, encore faut-il que son contenu le soit aussi. Pour comprendre le lien entre ce fameux tableau et la recevabilité de vos rapports, laissez-moi vous donner un exemple courant :

PAR ANTHONY BRUNELIÈRE

Vous recevez un dossier, commencez à mener l'enquête, et soudain, vous réalisez que la clé de votre dossier est un acte de mariage célébré au Canada. Vous vous dites alors : "Tabernak ! Direction le pays des élans, je vais chercher cet esti d'acte de mariage !" Premièrement, rappelons-le : une enquête à l'étranger ne s'improvise pas, à moins de vouloir risquer une peine de prison et une amende salée (en Espagne, par exemple, les sanctions peuvent atteindre entre 300 000 et 3 millions d'euros, assorties de 6 mois à 2 ans de prison (cf. ley 5/2014). Deuxièmement, le fin limier que vous êtes obtient l'acte de mariage au Canada. Vous le glissez immédiatement au rapport.

Votre client, ravi, vous remercie. Puis, quelques mois plus tard, il vous appelle, dépité : l'acte de mariage a été jugé irrecevable. Pourquoi ? Parce que chaque document étranger est soumis à un processus que l'on appelle "légalisation", c'est-à-dire la procédure d'authentification préalable de la signature de l'autorité ayant délivré le document.

En effet, le juge français représente le peuple français, qui doit avoir "confiance" en tout document qui lui est soumis pour juger. C'est un peu - schématiquement bien sûr - comme avec les devises : un dollar vaut bien un dollar, mais la France ne reconnaît pas cette devise directement : il faut procéder à un échange en euros. Pour les documents étrangers, c'est la même chose. Lorsqu'une administration délivre un acte, l'État d'origine doit certifier que le document est bel et bien légal.

Pour cela, plusieurs méthodes existent, comme la légalisation stricte ou l'apostille (aussi appelée légalisation simplifiée). Plus la confiance de la France envers l'autre pays est grande, moins la légalisation demandée sera forte (des intérêts politiques ou historiques se glissent à tout cela bien entendu, ce n'est pas une généralité).
En somme, votre acte de mariage canadien aurait été recevable avec une apostille. Pour savoir si une légalisation est obligatoire, on peut se référer à ce fameux tableau, qui nous indique aussi quel type de légalisation appliquer en fonction du document et de son pays d'origine.

Mais rassurez-vous, ce n'est pas le cas pour tous les pays ! Un bon nombre d'États ont signé une ou plusieurs conventions bilatérales avec la France et sont donc exemptés de cette procédure.
Attention toutefois ! Pour certains États, la légalisation est inutile, car tous leurs documents administratifs sont systématiquement rejetés. Pensez par exemple à la Corée du Nord (évidemment), mais aussi à d'autres pays moins évidents comme Taïwan.
Et entre nous, il faut avouer que c'est plutôt classe de rendre un document apostillé, non ?

Téléchargez le tableau récapitulatif de l'état actuel du droit conventionnel en matière de légalisation (dernière mise à jour le 1er avril 2024)

LA PREUVE PAR L'HUMOUR

L'un de nos confrère en filature se dirige vers "La Filature"... Un joli clin d'oeil !

Crédit : @Jéremy Fontanille

La contre-énigme

Pour ce dernier numéro de l'année, les règles évoluent !

Cette fois-ci, rendez hommage à vos créateurs d'énigme, de CTF, de quiz et de jeux en tout genre. Pensez-vous qu'il est plus simple d'imaginer un casse-tête retors que de le résoudre ? Parfait, c'est votre heure de gloire !

Votre défi : partir d'une seule et même photo, qui pourra être la clé finale de votre énigme ou une simple étape de votre raisonnement. Le reste ? Laissez libre cours à votre créativité et que la meilleure énigme, la plus originale, la plus surprenante, l'emporte lors du vote final !

Nota : pour valider votre participation, envoyez-nous votre énigme accompagnée de son write-up. Notre partenaire Osacr Zulu s'occupera ensuite de votre sort... il sera l'un de vos juges !

Ho ho ho !

Write-up de l'énigme du précédent numéro : rendez-vous ici pour lire la réponse complète.
Site de notre partenaire : oscarzulu.org

Mots croisés

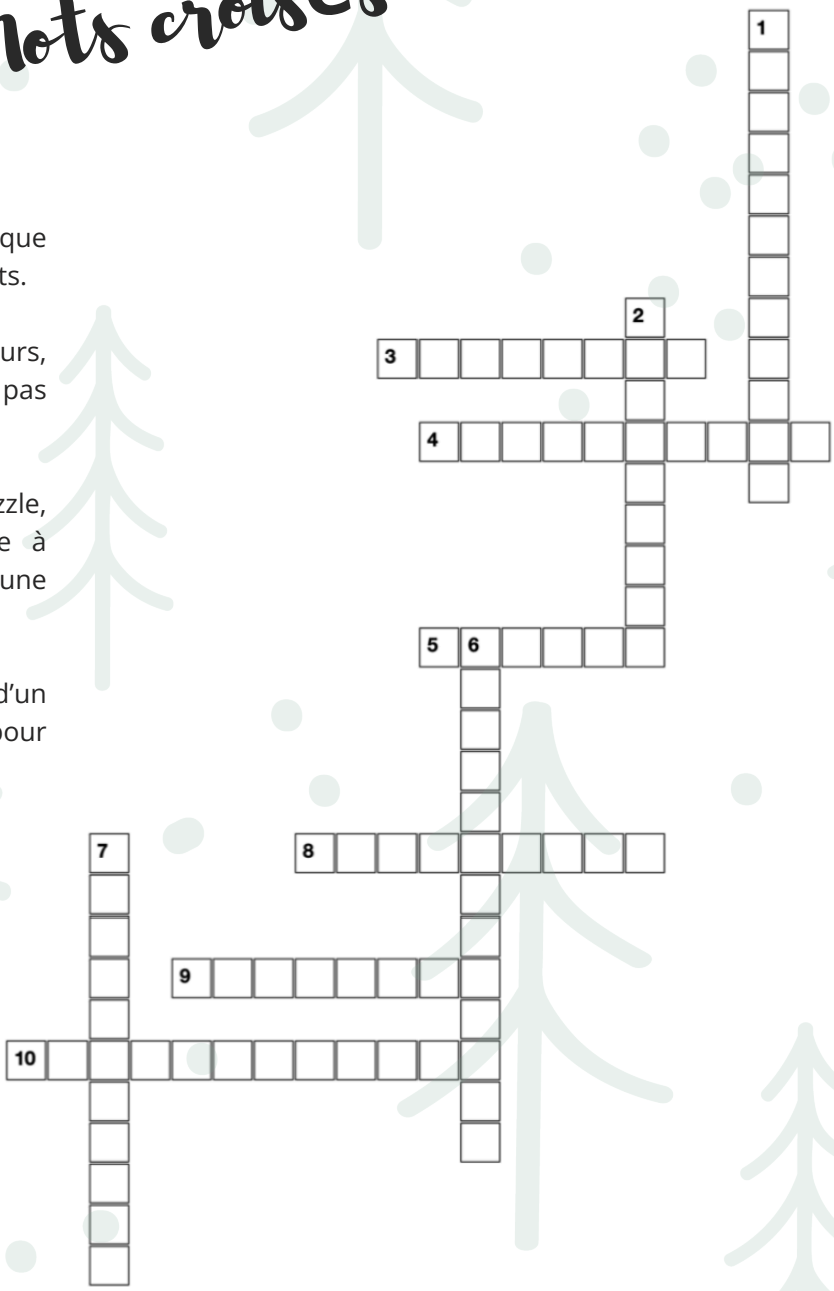

VERTICAL

1 - Art de suivre un processus logique pour arriver à des résultats concrets.

2 - Toutes formes, toutes couleurs, toutes tailles, pourvu qu'il n'attire pas l'attention !

6 - C'est la pièce maîtresse du puzzle, glanée dans l'ombre ou confiée à demi-mot, mais sans lui, aucune vérité ne peut émerger.

7 - Quand les morceaux épars d'un dossier s'assemblent enfin pour raconter la même histoire.

HORIZONTAL

3 - Quand on tend l'oreille pour démêler les faits, mais qu'il faut aussi ouvrir l'œil pour repérer les faux-semblants, on est au cœur de l'art du questionnement… mais de quoi parle-t-on ?

4 - C'est l'allié silencieux des ombres, toujours prêt à capturer, enregistrer ou localiser ; invisible aux yeux des curieux.

5 - Dans son royaume de bitume et de néons, les indices se cachent sous les pas pressés et les façades alignées… mais quittez-le pour les champs et tout se complique.

8 - Deviner l'ombre derrière le masque, tracer les contours d'une personnalité à partir de ses empreintes invisibles.

9 - Transformer un message clair en un mystère illisible, gardant ses secrets bien à l'abri.

10 - C'est l'œil qui ne cligne jamais, l'ombre discrète qui suit chaque mouvement sans jamais être vue… mais de quoi s'agit-il ?

Code Lock

Le fondateur du REP, toujours perdu dans ses pensées (et parfois un peu dans la lune), a fait une grosse gaffe : il a oublié le code de son coffre-fort, celui qui contient tous ses trésors personnels. Ce coffre, dont la **combinaison à 1 lettre et 3 chiffres** est soigneusement notée quelque part, regorge de secrets… et de choses précieuses, comme ses vieilles lunettes de soleil de détective et son stock de chocolat de Noël.

Évidemment, ce grand paranoïaque a pris toutes les précautions possibles, mais… vous devinez la suite, il a bien sûr égaré le bout de papier sur lequel il avait noté le code.

Pas de panique, il l'a inscrit dans cette gazette. À vous de le reconstituer avant qu'il ne perde complètement la boule ! Il promet qu'il récompensera le premier qui le retrouve et qui lui fournira, sans s'en servir pour taper dans son stock de chocolat (évidemment !).

__ - __ __ __

Mots mêlés

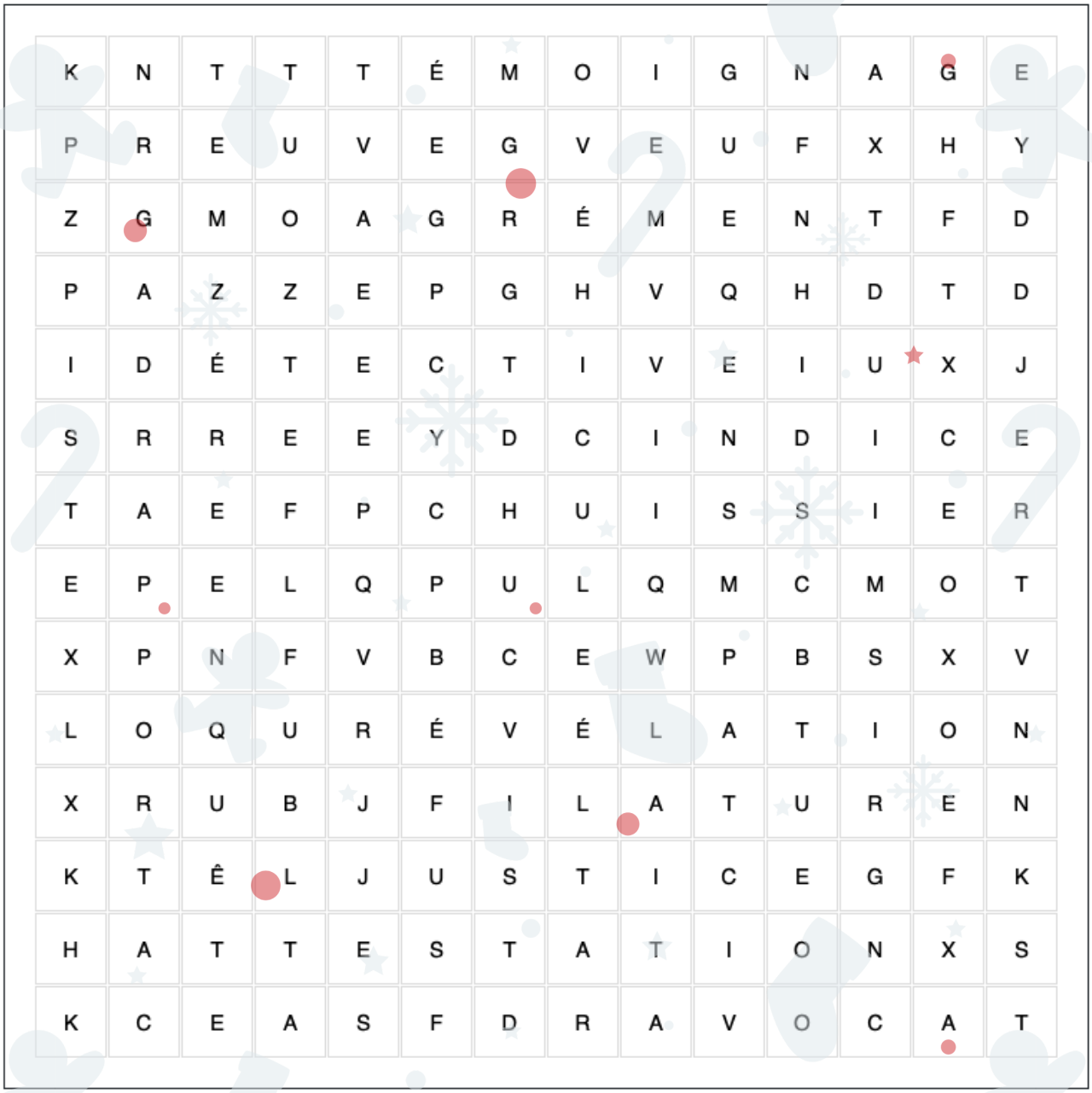

K	N	T	T	T	É	M	O	I	G	N	A	G	E
P	R	E	U	V	E	G	V	E	U	F	X	H	Y
Z	G	M	O	A	G	R	É	M	E	N	T	F	D
P	A	Z	Z	E	P	G	H	V	Q	H	D	T	D
I	D	É	T	E	C	T	I	V	E	I	U	X	J
S	R	R	E	E	Y	D	C	I	N	D	I	C	E
T	A	E	F	P	C	H	U	I	S	S	I	E	R
E	P	E	L	Q	P	U	L	Q	M	C	M	O	T
X	P	N	F	V	B	C	E	W	P	B	S	X	V
L	O	Q	U	R	É	V	É	L	A	T	I	O	N
X	R	U	B	J	F	I	L	A	T	U	R	E	N
K	T	Ê	L	J	U	S	T	I	C	E	G	F	K
H	A	T	T	E	S	T	A	T	I	O	N	X	S
K	C	E	A	S	F	D	R	A	V	O	C	A	T

- Agrément
- Attestation
- Avocat
- Détective
- Enquête
- Filature
- Huissier
- témoignage
- Indice
- Justice
- Piste
- Preuve
- Rapport
- Révélation
- Véhicule

Des remarques ou contributions à apporter ? Ecrivez-nous !

reseau.enqueteursprives@gmail.com

Réseau d'Enquêteurs Privés | REP

©L'oeil du REP | Création originale du REP
n°06 - Décembre 2024

www.reseau-enqueteurs-prives.fr

ILS NOUS ACCOMPAGNENT, NOUS LES SOUTENONS.

LES PARTENAIRES DU REP

HD PROTECH
MATÉRIEL DE SURVEILLANCE & DE PROTECTION

OSCAR ZULU

OSINTRACKER

LES ENFANTS D'ARGUS

SAS MEDIATION
SOLUTION CONSOMMATION